

**Règlement de jeu**  
**L2016-10**  
**Week-end à Londres**

**Article 1 : objet**

Du 09/06/2016 (00h01) au 13/10/2016 (23h59), France Loisirs, S.A.S au capital de 6 186 400 euros, dont le siège social est situé 123, boulevard de Grenelle, 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 702 019 902 RCS Paris, organise un jeu réservé aux acheteurs du livre « *Harry Potter et l'enfant maudit* » (version française).

**Article 2 : conditions et modalités de participation**

La participation est ouverte à tout adhérent France Loisirs ayant réservé le livre « Harry Potter et l'enfant maudit » (version française : référence : 15981-9). Quel que soit le nombre d'exemplaires réservés, une seule participation au tirage au sort par adhérent sera prise en compte.

Dès lors que les conditions précitées sont réunies, l'adhérent est automatiquement inscrit au sein de la liste des participants au présent jeu.

Les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices et/ou organisatrices (groupe France Loisirs) sont expressément exclus de la participation à cette opération.

Un seul lot sera attribué par participant (même nom, même adresse) pendant toute la période du jeu. Le lot gagné ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni être cédé à une tierce personne et aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée. Toutefois, en cas d'indisponibilité du lot, France Loisirs se réserve le droit d'offrir aux gagnants un autre lot d'une valeur équivalente.

**Article 3 : détermination du gagnant**

Le gagnant sera déterminé par tirage au sort qui aura lieu le 24 octobre 2016.

Le tirage au sort, qui désignera un gagnant et un suppléant, s'effectuera sous le contrôle d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse, huissiers de justice à Lens (62) – 16 rue des 523 Déportés Juifs.

**Article 4 : publication des résultats**

Le gagnant sera averti par mail et recevra une confirmation par courrier au plus tard le 31 octobre 2016.

En l'absence de réponse de sa part dans un délai de trois semaines, France Loisirs contactera leur suppléant.

**Article 5 : dotations**

A l'issue du tirage au sort, le gagnant remportera :  
Un week-end pour 4 personnes à Londres (2 adultes et 2 enfants de -15 ans), d'une valeur commerciale de 1500 euros comprenant :

- Le voyage train Eurostar depuis Paris
- Une nuit d'hôtel, avec petit déjeuner inclus
- visite des studios de la Warner des films de Harry Potter incluant le transport aller/retour jusqu'au studio ainsi que les entrées

Ce séjour est valable entre le 01 décembre 2016 et 06 mars 2017.

#### **Article 6 : dépôt du règlement et responsabilité**

Le règlement complet du jeu sera déposé auprès d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse – 16 rue des 523 Déportés Juifs – 62 Lens.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à France Loisirs – Jeu L2016-10 « Week-end à Londres » Vepex 5000 (frais de timbre remboursés au tarif lent) étant précisé que le règlement sera aussi disponible gratuitement sur [www.franceloisirs.com](http://www.franceloisirs.com)

La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

France Loisirs ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs dont les décisions seront sans appel.

France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à France Loisirs, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. En aucun cas la responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement du lot gagné ou de perte de courrier postal ou électronique.

#### **Article 7 : informatique et libertés**

Il sera fait mention sur une page du jeu de la déclaration suivante :

« Ces informations sont nécessaires au traitement de votre participation. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données personnelles me concernant. En écrivant à l'adresse suivante : FRANCE LOISIRS Jeu L2016-10 «Week-end à Londres » - Vepex 5000 – 62070 Arras Cedex 9.

### **Extrait de règlement**

Jeu organisé jusqu'au 13 octobre 2016. Les adhérents éligibles sont ceux qui ont réservé le livre « Harry Potter et l'enfant maudit ». 1 gagnant sera tiré au sort par huissier le 24 octobre 2016. Dotation : un week-end pour 4 personnes à Londres d'une valeur commerciale de 1500€. Le règlement complet du jeu sera déposé auprès d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse – 16 rue des 523 Déportés Juifs – 62 Lens et également disponible sur le site [www.franceloisirs.com](http://www.franceloisirs.com) et en boutique. Il peut être adressé à titre gratuit en écrivant à France Loisirs – Jeu L2016-10 «Week-end à Londres» Vepex 5000 (frais de timbre remboursés au tarif lent).